

Recommandations

Beecome

Carolina CARDOSO
Etienne BRUNEAU

Le congrès Beecome a permis d'actualiser la situation de l'apiculture européenne et surtout de faire le point sur une série de dossiers importants. Dans ce contexte, une série de recommandations sont formulées sur base d'un travail préliminaire réalisé tant par le CARI que par plusieurs partenaires (Bee Life, UNAF, SNA, EPBA, ANERCEA, FNOSAD, ONIRIS, UNAAPI, COAG) et sur base des avancées scientifiques présentées dans les conférences et tables rondes. En plénière, ces propositions ont été amendées et validées par les apiculteurs présents. Elles restent assez générales et doivent être prises comme des lignes directrices devant déboucher sur des actions concrètes à adapter en fonction des situations locales.

Secteur de l'apiculture en Europe

Avant d'aborder les recommandations liées à ce congrès, il est nécessaire de faire le point sur l'apiculture européenne actuelle. Elle est en évolution constante et rapide et cette évolution varie fortement en fonction des Etats membres. Certaines modifications dans le nombre de colonies sont probablement liées à des changements de méthode de dénombrement. Globalement, l'Union européenne compte 631 270 apiculteurs dont une moyenne de 3,2 % de professionnels (plus de 150 colonies). C'est l'Allemagne qui compte le plus grand nombre d'apiculteurs mais la densité la plus importante est à Malte, en République tchèque et en Slovénie avec respectivement 68, 61 et 47,5 apiculteurs/100 km². Ces chiffres sont très importants si on les compare à ceux de la France ou de l'Espagne (13,7 et 4,6 apiculteurs/100 km²). C'est dans le centre de l'Union qu'on trouve ces densités importantes. Les professionnels se situent principalement dans le sud de l'Union avec des pourcentages maximum en Espagne et en Grèce. Dans plus de la moitié de l'Union, le pourcentage de professionnels ne dépasse pas 5 %.

En comparaison avec le continent américain, le nombre de ruches est assez impressionnant avec 15 704 270 colonies. C'est l'Espagne qui possède le plus de ruches, pourtant les densités augmentent avec un

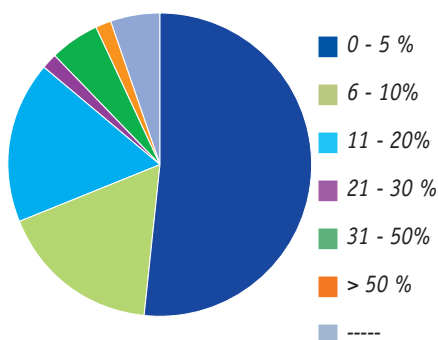
gradient allant du nord-ouest au sud-est. Les plus fortes densités sont enregistrées en Grèce et en Hongrie avec respectivement 12 et 11,6 ruches/km². Les ruches professionnelles représentent un tiers du cheptel et ce pourcentage peut passer à plus de 75 % en Espagne et en Grèce.

La production de miel de l'Union est de 233 800 t, ce qui nous place parmi les plus gros producteurs mondiaux après la Chine et devant la Turquie, l'Ukraine et les Etats-Unis. Le plus gros producteur est l'Espagne. Lorsqu'on analyse les données de production par unité de surface, la situation est profondément différente. C'est la Hongrie qui vient loin devant avec une production de 19,5 tonnes par 100 km² et l'Espagne n'est plus qu'à 4,6 tonnes par 100 km². La Grèce reste dans le peloton de tête.

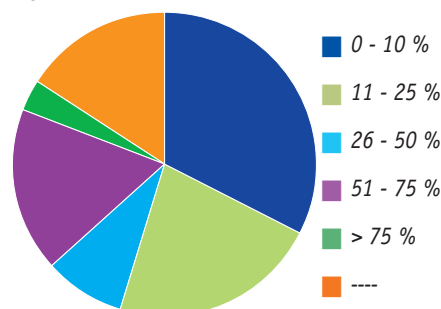
Nous avons également calculé la production par ruche (moyenne de production sur 5 ans/nombre de ruches) qui nous permet d'avoir une bonne idée du niveau d'intensification de l'apiculture et/ou des difficultés rencontrées (dépérissement) dans les différents pays. On observe une disparité énorme allant de 5 kg/ruche aux Pays-Bas à 31,2 kg/ruche en Finlande. La production allemande est trois fois plus importante que la française (28 pour 9 kg/ruche). Une telle différence est difficile à expliquer et ne provient probablement pas des races d'abeilles utilisées ou des modèles de ruches différents. Une variation plus forte est enregistrée entre des pays qui travaillent avec le même type de matériel et les mêmes abeilles (Croatie et Slovénie).

Ce petit tour d'Europe permet de mieux cerner la diversité des situations et la nécessité de prendre des mesures qui offrent une grande souplesse d'adaptation. Le nouveau monitoring sanitaire lancé par l'ANSES dans 17 pays européens en est une bonne illustration.

Répartition des pourcentages d'apiculteurs professionnels par pays et région

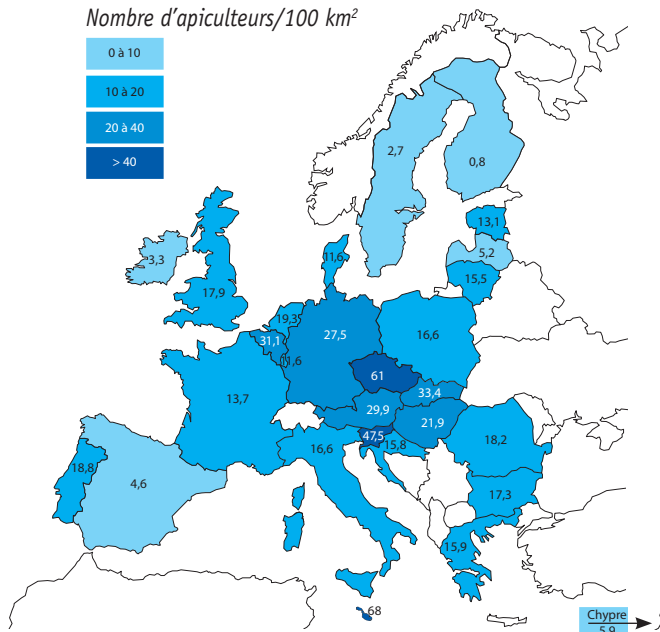


Répartition des pourcentages de colonies appartenant aux professionnels par pays et région

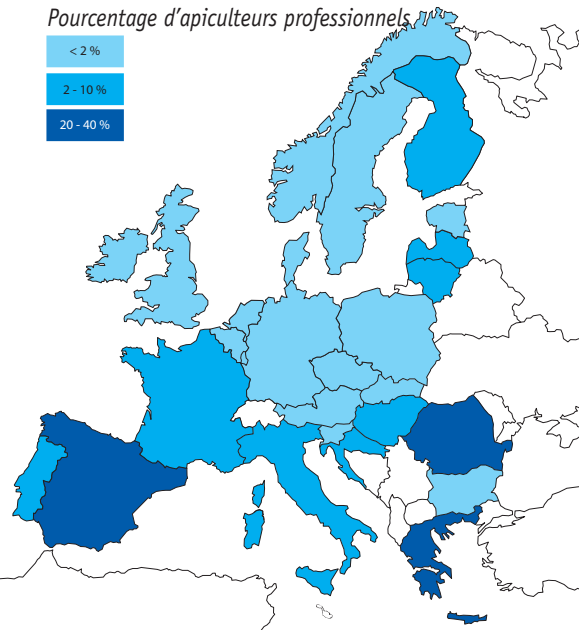
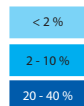




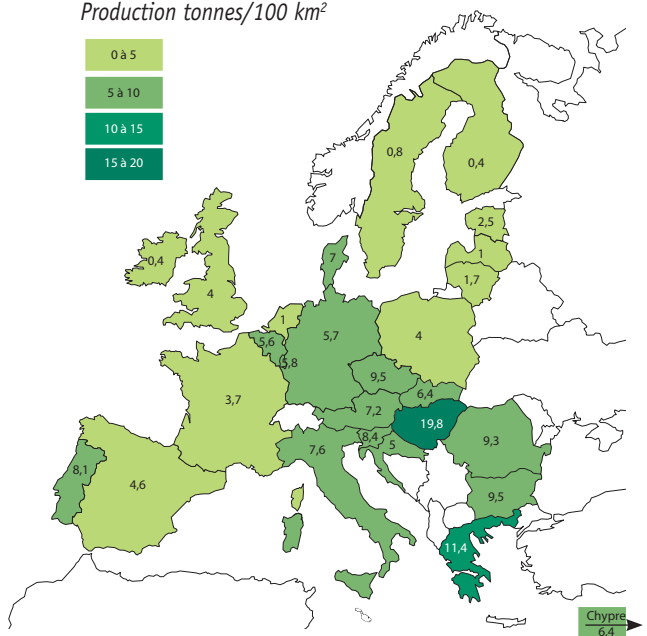
Nombre d'apiculteurs/100 km²



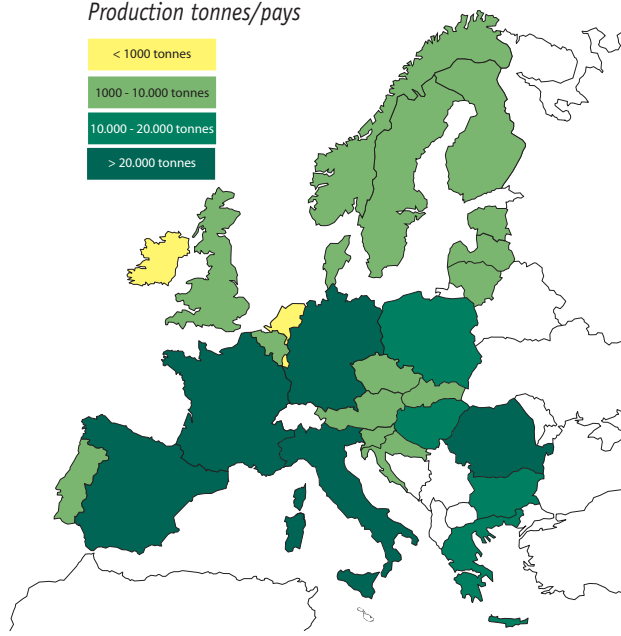
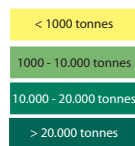
Pourcentage d'apiculteurs professionnels



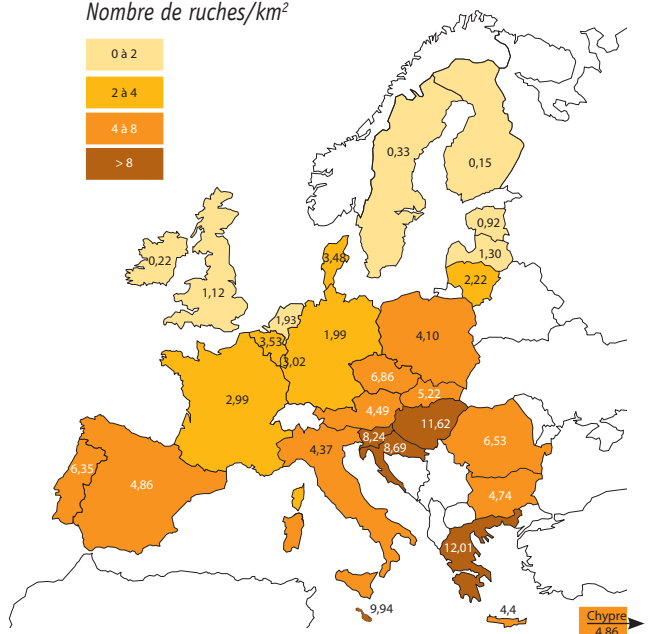
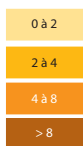
Production tonnes/100 km²



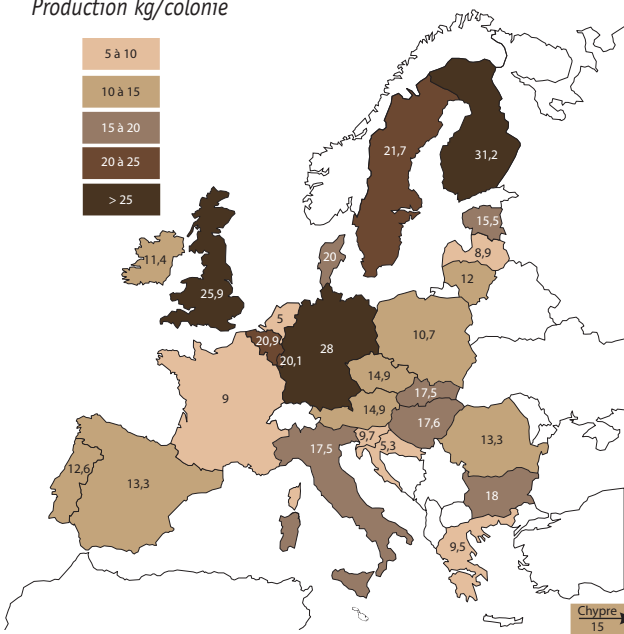
Production tonnes/pays



Nombre de ruches/km²



Production kg/colonie





Un système agricole qui doit évoluer

Le développement de l'apiculture est directement lié au système agricole et à l'utilisation qui est faite des terres. Les abeilles sont de bons bio-indicateurs de la qualité du paysage agricole. Aujourd'hui, de nombreux problèmes sont observés dans les populations de pollinisateurs. L'intensification constante de l'agriculture avec l'agrandissement des parcelles, la simplification des rotations, le recours devenu systématique à des pesticides, leur utilisation préventive... permettent d'expliquer la perte de la biodiversité indispensable aux pollinisateurs et la présence régulière de contaminants toxiques dans l'environnement. Les apiculteurs veulent attirer l'attention sur les problèmes engendrés par ce système qui risque encore de se développer avec l'utilisation des OGM, autres technologies visant à la destruction du vivant. L'abeille nous indique le niveau de vie de l'environnement. C'est dans ce sens que des systèmes agricoles favorables aux pollinisateurs doivent être promus. Pour cela, les apiculteurs doivent travailler avec les agriculteurs, les scientifiques et les décideurs politiques pour analyser et mettre en place de nouvelles initiatives favorables aux pollinisateurs dans le système agricole. Il faut arriver à établir une vision commune pour l'affectation des terres, et toutes ces actions doivent se faire dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif.

La charte « Bee the change » lancée au niveau européen par l'association Bee Life et présentée lors du congrès a pour objectif de chercher des partenaires soucieux de développer une nouvelle approche du système agricole non basée sur l'intensification mais sur le respect de la nature. Nous devons travailler avec la nature et non pas contre elle.

Nous devons promouvoir les agriculteurs qui produisent des denrées alimentaires en respectant les pollinisateurs. La certification « Bee Friendly » en est un exemple. Une formation spécifique ainsi que des conseils aux agriculteurs doivent être mis en place en coordination avec les écoles agricoles.

Pesticides

Avant toute chose, il faut tout mettre en œuvre pour ne plus utiliser les pesticides qu'en cas de besoin avéré et si d'autres possibilités ne peuvent aboutir à des résultats satisfaisants. Ainsi, les traitements préventifs comme les enrobages de semences doivent être abandonnés au profit de lutttes intégrées. Il faut également éviter les produits systémiques à longue durée de vie. Cela permettrait de réduire les pertes d'abeilles liées aux pesticides et les résidus d'insecticides et de fongicides dans les produits de la ruche.

Il faut s'assurer qu'on prenne en considération l'ensemble des données scientifiques pour assurer une évaluation correcte des risques afin de n'autoriser que des pesticides ne présentant pas de risques pour les pollinisateurs. Ainsi, l'ensemble des risques pour les pollinisateurs y compris l'impact sur le stade larvaire pouvant se traduire par des effets à l'état adulte doivent être évalués avant la mise sur le marché de nouveaux insecticides et fongicides. L'analyse des publications scientifiques doit être continue et le banc de tests doit être complété ou revu en cas de besoin (nouveau modèle d'action d'un toxique et/ou nouveau mode d'application qui peut générer une exposition différente au toxique) de même que les autorisations. Dans ce cadre, il faut évaluer le risque (exposition et modification de l'activité) de nouvelles technologies utilisées dans la lutte antiparasitaire (nanoparticules...).



Il est reconnu par de nombreux scientifiques que le document de guidance sur les tests abeilles de l'EFSA présente une grande avancée par rapport à la situation existante. Il faudrait donc que cette proposition soit adoptée par les Etats membres. Une validation des nouveaux tests devrait être réalisée rapidement sous un contrôle indépendant comme pourrait l'être celui de l'EFSA.

Il faut soutenir la transparence et l'indépendance des procédures de régulation et veiller à ce que les autorisations de pesticides soient toujours fondées sur des données et des avis de recherche impartiaux et indépendants. La documentation fournie par les fabricants de pesticides doit être rendue accessible afin de pouvoir vérifier la qualité des travaux effectués par le demandeur. La participation du public à ces analyses doit être encouragée.

L'idéal serait que les tests soient réalisés par des scientifiques indépendants sur base d'un fonds alloué par les industriels.

Les conflits d'intérêts doivent être évités entre :

- les chercheurs et autorités scientifiques et les fonctionnaires en charge des procédures d'autorisation,
- les fabricants de pesticides.

Il faut examiner la nécessité d'une interdiction totale de l'utilisation de molécules reconnues comme toxiques pour les pollinisateurs. C'est notamment le cas du fipronil et des néonicotinoïdes y compris le thiaclopride et l'acétamipride.





Il faut également aider à l'établissement de systèmes d'alerte de pertes d'abeilles aux niveaux européen (Bee2bees), national (Bee net en Italie) et régional (Ada en France).

Biotechnologie

Les recommandations de Beecome vont dans le sens d'une vigilance accrue en ce qui concerne le développement de biotechnologies (OGM, techniques mutagènes, technologie RNAi...) utilisées en plein champ ou en présence de pollinisateurs. Le cas du maïs OGM est à ce titre très explicite. Le bilan actuel de cette culture est décevant :

- aucun apport économique réel vu la moindre valeur marchande du produit,
- pas de diminution de l'utilisation des pesticides,
- absence d'informations quant à son impact sur les abeilles, son lien avec la perte de biodiversité et sa toxicité potentielle.

A côté de cela, plusieurs problèmes sont apparus ou sont à prévoir en cas de généralisation de ce type de culture :

- contamination des produits de la ruche avec un impact sur leur valeur et sur la viabilité économique des apiculteurs,
- restrictions à la mobilité des ruches en raison de leur rôle de vecteur potentiel de transmission d'OGM dans l'environnement,
- insécurité juridique pour les apiculteurs (pollen GM transporté par leurs abeilles).

L'introduction de nouvelles cultures génétiquement modifiées ou de nouvelles biotechnologies et le développement des cultures existantes doivent être arrêtés jusqu'à ce que nous ayons pu apporter des solutions concrètes et applicables à ces problèmes.

Face au développement de la biotechnologie, certains pays dans le monde ont dans leur programme le développement d'abeilles génétiquement modifiées. Les apiculteurs refusent catégoriquement toute modification artificielle du génome de l'abeille. Ces pistes de recherche ne doivent en aucun cas être soutenues.

Cultures énergétiques

Les politiques énergétiques européennes ont une influence sur l'aménagement du territoire en Europe et hors EU. Mal conduites, elles peuvent entraîner une perte de biodiversité. Ainsi, on a constaté une augmentation des cultures de colza en France et de maïs en Allemagne pour la production d'agrocarburants ou de biogaz.



Face à cette évolution du territoire, il faut prendre des initiatives qui visent à limiter l'impact négatif de ces modifications. Un dialogue constructif doit être établi avec les acteurs du changement et les apiculteurs. Ce type de dialogue a débouché en Allemagne sur la recherche de plantes mellifères pour la production énergétique et sur des aménagements spécifiques (bandes fleuries associées à des pratiques agricoles cohérentes).



Pour aujourd'hui et pour demain

Pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs

« Par cette charte, je m'engage à :

- accorder mon attention aux pollinisateurs et aux abeilles et sensibiliser mon entourage au fait que les abeilles sont une clé de voûte de la biodiversité, un pilier de notre alimentation et un indicateur de notre gestion de l'environnement,
- écouter et comprendre les messages de détresse ou de bien-être que nous transmettent les abeilles. La bonne santé des abeilles traduira la santé de la biodiversité et de l'environnement,
- favoriser et développer une agriculture respectueuse des pollinisateurs qui les place au cœur d'une agriculture économiquement rentable et à taille humaine - une agriculture qui redonne vie aux sols, à l'eau, à la biodiversité,
- empêcher toute intoxication d'êtres vivants et de leur habitat. Empêcher entre autres l'utilisation de tout moyen de lutte phytosanitaire à large spectre d'action, présentant une grande rémanence et agissant à des doses difficilement détectables : pesticides, OGM, nanotechnologies... Bannir toute utilisation préventive de ces moyens de lutte,
- soutenir le développement, la diffusion et l'utilisation de connaissances et de pratiques agronomiques et sociales qui favorisent l'équilibre des agroécosystèmes, tels que :
 - un paysage agricole diversifié basé sur un système de rotation et sur une charge en bétail permettant un maintien de la biodiversité et de la flore mellifère,
 - des systèmes agricoles mixtes tels que l'agroforesterie, la polyculture-élevage,
 - la valorisation de cultures mellifères comme les légumineuses,
 - la stimulation d'insectes auxiliaires des cultures. »

Par la signature de cette charte, les apiculteurs européens espèrent recevoir un soutien politique et citoyen.





Médecine vétérinaire

Nous saluons les efforts mis en place par la Commission pour tenter de trouver une solution aux problèmes de dépérissement des abeilles. Leur prise en compte au sein de la politique vétérinaire européenne est importante. Le travail entrepris devrait être poursuivi.

En ce qui concerne la disponibilité des médicaments vétérinaires, seule la varroase nécessite à ce jour le recours à un médicament. Le nombre de médicaments est très variable en fonction des Etats membres, et il y a de nombreux problèmes de résistance. Un gros problème de disponibilité se fait ainsi sentir. Pour éviter une telle disparité entre Etats membres, il serait utile de systématiser les agréments européens des médicaments vétérinaires pour abeilles.

Les procédures d'agrément pour les médicaments à base de produits naturels comme par exemple l'acide formique devraient être fortement allégées pour permettre à chaque apiculteur de se procurer ces produits.

En matière d'encadrement sanitaire des apiculteurs, le rôle du vétérinaire doit s'adapter à cet animal particulier qu'est la colonie d'abeille. Les vétérinaires doivent recevoir une formation spécifique en apiculture. Certains cours spécifiques sont déjà organisés dans des pays comme la France et l'Autriche. L'UE organise des

formations pour les vétérinaires de l'administration des Etats membres.

Des réseaux de vétérinaires de terrain doivent être mis en place pour permettre un échange d'informations sur la situation sanitaire locale en comparaison avec d'autres échelles de territoire.

Leur travail ne peut se faire sans une bonne coopération avec les apiculteurs sur le terrain : chacun a à apprendre de l'autre. Dans ce contexte, il faut impliquer les apiculteurs spécialisés dans les structures sanitaires.

Les apiculteurs et les vétérinaires doivent travailler ensemble pour développer en priorité une approche préventive des pathologies dans lesquelles les pesticides et les autres éléments ayant un impact sur le développement d'agents pathogènes doivent être inclus.

Assistance technique

La formation, l'information, l'assistance technique... sont des paramètres clés pour pousser les apiculteurs à évoluer et s'adapter aux défis de demain.

Voici plusieurs tendances assez générales en apiculture qu'il serait bon de promouvoir au travers de ces actions d'assistance :

- adopter des techniques plus naturelles (apiculture plus proche de l'évolution naturelle de l'abeille),



- respecter et maintenir l'équilibre des écosystèmes (races locales, respect des pollinisateurs sauvages...),
- élever les abeilles à l'échelle locale pour éviter les transports de matériel génétique inadapté,
- multiplier les colonies localement,
- former de nouveaux apiculteurs pour remplacer progressivement la population apicole vieillissante.



Elevage et sélection des abeilles

Aujourd'hui, suite aux dépérissements observés dans de nombreuses régions d'Europe, les éleveurs et tous les producteurs de matériel biologique doivent relever de nouveaux défis très importants.

Repeuplement du cheptel

Face à des pertes dépassant 30 % du cheptel certaines années à une grande échelle géographique, comment peut-on reconstituer le cheptel ? Les producteurs d'essaims ne sont pas répartis uniformément dans toute l'Europe, certaines régions du sud au climat favorable sont plus propices à cette production. Cela entraîne des transferts d'abeilles très importants du sud vers le nord, avec le risque de perturber les équilibres locaux.

Face à la demande, on peut craindre de voir se développer des unités de production intensives travaillant au départ d'un patrimoine génétique limité, ce qui pourrait avoir des effets pervers à terme. Il ne faut pas risquer de perdre la biodiversité existante (situation qu'on peut retrouver outre-Atlantique).

Vu la structure de l'apiculture européenne, il semble souhaitable de développer les initiatives locales de repeuplement du cheptel basées sur le potentiel apicole local pour éviter des apports de matériel biologique lointain.

Critères de qualité

Aujourd'hui, il n'existe toujours aucun critère de qualité reconnu sur le plan international. Seuls certains pays ont mis en place un système d'évaluation de la qualité de leurs éleveurs et du matériel biologique commercialisé (Slovénie, Pologne, Hongrie). Le statut d'éleveur de reines n'est reconnu officiellement que dans certains pays.



Ces échanges génèrent des risques de transmission d'agents pathogènes (reines porteuses de virus ou particulièrement sensibles à certaines pathologies comme la nosébose, l'ascosphérose, les loques...).

De nombreux efforts sont mis en place pour stabiliser les caractères d'une meilleure tolérance au varroa.

Les plans de sélection font généralement défaut car ils requièrent la mobilisation d'un nombre trop important d'apiculteurs au vu de la petite taille des exploitations en Europe. Sans une aide publique, des projets de ce type ne peuvent pas aboutir.

Echange d'informations

Il existe cependant des associations (ANERCEA...) et des initiatives qui visent à mieux partager les informations (patrimoine génétique et/ou qualité des reines et/ou information scientifique et pratique) afin de favoriser les échanges de matériel génétique intéressant au sein d'une même race au travers de réseaux européens : beebreed ou pedigree.

Des races à préserver

L'Union européenne est le berceau de plusieurs races d'abeilles : *mellifica*, *ligustica*, *carnica*, *iberica*, sans parler des écotypes

locaux. Ces races présentent des qualités indéniables qu'il faut à tout prix préserver.

Si l'on connaît la situation initiale, il n'existe aujourd'hui aucune cartographie de la situation actuelle sur le terrain (races présentes et état d'hybridation). Il serait très utile de dresser un bilan dans ce domaine. Des conservatoires existent et certains pays ont mis en place des règles particulières visant à interdire tout apport de matériel biologique différent du patrimoine indigène. Les contrôles font cependant défaut et ces politiques sont perçues comme des entraves au développement par certains apiculteurs. Les conditions requises pour créer un conservatoire sont très variables et les règles mises en œuvre pour s'assurer de leur respect diffèrent selon la situation.

La spécificité des abeilles fait que les systèmes qui existent pour les autres animaux ne peuvent pas leur être transposés. Les conditions minimales requises ne sont pas encore claires (surface minimale à prendre en considération en fonction du relief et de l'environnement, nombre de colonies concernées, contrôles à effectuer...).

Il serait utile d'aider les conservatoires dont le sérieux est reconnu.





Produits de la ruche

Les produits de la ruche ont le vent en poupe aujourd'hui, leur côté naturel et santé en font des produits fort recherchés par un public intéressé.



Fraudes

Tout n'est pourtant pas aussi rose, car face à cette demande croissante, sur un marché le plus souvent international où les règles ne sont pratiquement pas définies (hormis pour le miel), tous les abus sont possibles. Le nombre de produits fraudés est en augmentation constante. Tous les produits de la ruche sont concernés : miel, cire, gelée royale, propolis et même le pollen. Ce phénomène a un effet direct sur le prix de vente et nuit fortement à l'image de qualité des produits de la ruche. Les fraudes peuvent s'opérer à tous les niveaux, de l'apiculteur au conditionneur final.

Pour lutter contre un tel fléau, il faut agir à différents niveaux et collaborer étroitement avec tous les opérateurs qui travaillent dans un esprit de qualité et de valorisation des produits. C'est une des recommandations du dernier congrès Apimondia.

Des mesures devraient être prises pour dépister les fraudeurs. Dans ce cadre :

- le nombre de contrôles devrait augmenter,
- un système de signalement devrait être rendu obligatoire même si les produits adultérés ne présentent pas de risque reconnu pour la santé. Des mesures similaires à celle prise pour la viande de cheval dans les hamburgers devraient être édictées par l'Union européenne,
- il faudrait pouvoir disposer de techniques accréditées et remises à jour régulièrement pour s'adapter à l'évolution rapide des fraudes.



Mesures anti-dumping

On peut suspecter un dumping au niveau des prix pratiqués par certains pays. Comment expliquer sans cela qu'un tout petit nombre de pays asiatiques puisse produire des miels à un euro de moins que le prix de l'ensemble du marché ?

Les USA par exemple appliquent une telle mesure aux miels chinois.

Des mesures anti-dumping devraient être prises pour ces pays (Chine) par l'Union européenne.

Meilleur suivi des autres produits

Si il y a quelques années les volumes échangés étaient relativement faibles, il n'en va plus de même aujourd'hui. Pour les autres produits que le miel, une série de mesures devraient également être prises et une clarification devrait être faite rapidement pour mieux cerner ces marchés. Dans ce cadre :





- des définitions claires mettant en évidence le caractère naturel des produits de la ruche devraient être données le plus rapidement possible,
- un cadre de contrôle devrait être mis en place,
- la gelée royale, le pollen et la propolis devraient disposer d'une codification spécifique au niveau des douanes pour permettre un meilleur suivi.

Contaminants - amélioration de la qualité

A côté de ces problèmes de fraudes, on constate également des problèmes de contamination liés le plus souvent aux pratiques apicoles ou à l'environnement de production. La cire est ainsi un produit particulièrement chargé en contaminants.

Des solutions pratiques permettant aux apiculteurs de travailler avec des cires de qualité contenant un minimum de résidus doivent être proposées. Les actions suivantes peuvent être préconisées :

- créer des circuits locaux pour la fabrication de cire,
- utiliser de préférence de la cire d'opercules ou de la cire bio,
- détruire la cire ayant été en contact avec un médicament chimique ou des pesticides,
- renouveler fréquemment les feuilles de cire.

De même, leur attention doit être attirée sur les risques de contamination des miels liés à l'utilisation de certains sirops de nourrissage.

Il est ainsi recommandé de :

- nourrir au sirop de sucres simples (glucose, fructose) et/ou de saccharose avec éventuellement du maltose,
- produire du sirop sans le chauffer (HMF),
- produire du sirop sans aucun ajout de substances étrangères.

Des guides de bonnes pratiques devraient se généraliser et les organisations apicoles doivent soutenir ce type de démarche afin d'améliorer la qualité de base des produits.

Valorisation des miels européens

Les miels européens présentent une diversité étonnante, très mal connue et insuffisamment valorisée. Dans ce cadre :

- un inventaire des différents miels produits dans l'Union devrait être établi, avec une caractérisation de chacun d'entre eux,
- une promotion plus générale portant sur la qualité des miels européens et des autres produits de la ruche devrait être mise en place en tenant compte des spécificités du secteur, occupé par un très grand nombre de petits producteurs.

Des initiatives pour valoriser les produits de la ruche et plus particulièrement le miel ont vu le jour. Plusieurs miels disposent ainsi d'appellations ou d'indications géographiques protégées. D'autres labels régionaux viennent également valoriser ces miels de cru. La démarche mise en place depuis des années par les apiculteurs luxembourgeois est un bel exemple

de ce qui peut être fait dans ce domaine. On devrait ainsi :

- encourager ce type de démarche de caractérisation et de labellisation,
- valoriser le travail des producteurs même en dehors des circuits de vente directe.

L'exemple présenté par la CONAPI est à ce titre très évocateur et devrait également être mis en avant.

Effets de synergie et globalisation

Certaines recommandations horizontales doivent également être faites.

Aujourd'hui, tous les sujets sont analysés séparément : la pathologie, les pesticides, la production de miel. On peut citer à titre d'exemple le monitoring de l'UE de l'ANSES sur les agents pathogènes qui ne tient pas compte des pesticides ou de l'alimentation. Nous devons combiner toutes les informations pour étudier l'impact de la synergie entre ces paramètres.

Nous devons convaincre tous les décideurs de mettre en place de nouveaux ponts entre les différentes administrations et les sources de subventions.

L'avis du secteur de l'apiculture doit être pris en compte et les apiculteurs doivent être ouverts à un véritable dialogue.

Les programmes apicoles nationaux - Règlement OCM unique

La nouvelle version de ce programme est bien accueillie par les apiculteurs européens qui constatent que bon nombre de leurs demandes ont été intégrées, comme par exemple l'élargissement de la lutte contre la varroase à tous les envahisseurs et toutes les maladies de la ruche. De même, la mesure de soutien aux laboratoires d'analyses des produits de l'apiculture permet maintenant d'analyser d'autres produits que le miel.

Deux nouveaux points ont également été traités :

- la surveillance du marché,
- l'amélioration de la qualité des produits.



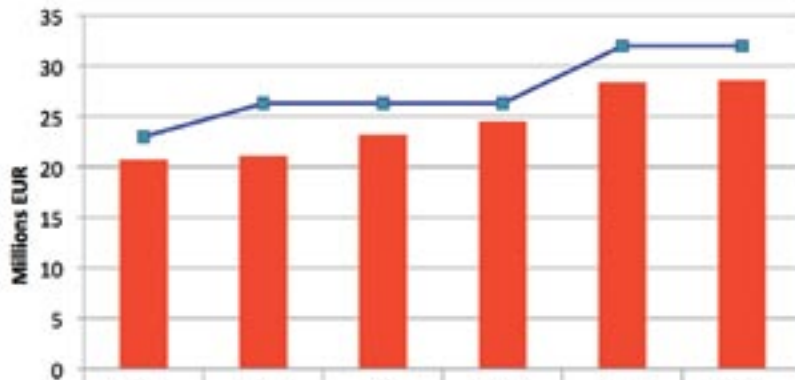


La répartition du budget des programmes apicoles nationaux

Comme le budget des programmes apicoles nationaux - Règlement OCM unique se base

sur le nombre de ruches, il sera nécessaire de prendre au plus vite des mesures pour inclure les derniers développements en matière d'identification des ruches.

Il faudra veiller à ce que le système mis en place tienne compte de la spécificité du secteur et des différentes situations dans les Etats membres. Le système devra être simple et cohérent. Nous devons éviter de nouvelles charges administratives pour les apiculteurs.



Used	20.720.716	21.085.546	23.185.955	24.507.413	28.378.810	28.603.391
Total Budget	23.000.000	26.300.000	26.300.000	26.300.000	32.000.000	32.000.000
% used	90%	80%	88%	93%	89%	89%

Sources : DG AGRI

MOTS CLÉS :

économie, aides européennes, produits, élevage et sélection, conduite

RÉSUMÉ :

après un tableau de la situation de l'apiculture européenne, cet article reprend l'ensemble des recommandations faites à l'issue du congrès Beecome.